

ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AUX CESU CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL THOM GROUP MARS 2025



WWW.CFTC-THOM.FR



POUR LE MÉNAGE, LE REPASSAGE, LES DEVOIRS DES ENFANTS OU LE PETIT BRICOLAGE, LE CESU EST FAIT POUR VOUS !

Chères et chers collègues, vos élus CFTC ont renégocié et signé un nouvel accord sur le **CESU préfinancé** qui a pour vocation d'**assurer une aide financière complémentaire aux collaborateurs, travaillant le dimanche et les jours fériés chômés travaillés**, qui font appel dans le cadre de leur vie privée à des services d'aide à la personne.

LE COFINANCEMENT DU CESU PAR DIMANCHE OU JOUR FÉRIÉ CHÔMÉ TRAVAILLÉ

	Valeur du chèque	Financement employeur	Reste à charge collaborateur
Sans Enfant	90 €	40 %	60 %
Avec Enfants de - de 14 ans	90 €	40 %	60 %
Avec Enfants de - de 16 ans parents isolés	90 €	60 %	40 %
Avec enfants handicapés	150 €	80 %	20 %
Avec Enfants handicapés parents isolés	150 €	100 %	0 %



Tous collaborateurs travaillant le dimanche et ou un jour férié chômé bénéficiera d'un ticket CESU par dimanche ou jour férié chômé travaillé, d'une valeur de 90€, financé à 40% par l'employeur.



le chèque CESU Handicap d'une valeur de 600 €/an financé à 100% par l'employeur. Il s'adresse aux salariés en situation de handicap. Il permet de leur faciliter l'accès aux services à la personne.



Scanner et Télécharger
2025 - ACCORD SUR LES CHEQUES
EMPLOIS UNIVERSELS - CESU

Le collaborateur qui remplit les conditions pour bénéficier du CESU devra adresser sa demande à la Direction du personnel en envoyant l'annexe 1 « **formulaire de demande de CESU** ».



Consulter liste des emplois permettant l'utilisation des CESU sur « **Le Cesu, pour quelles activités ?** »

www.cesu.urssaf.fr